



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E181971

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2024

ÉDITÉ LE 11/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 180 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 879 571 974 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 85 0004759

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T06009

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T06009

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : GROUPE SOLUTIONS ECON'HOME

Sigle : GSEH
45 ALLEE DU MENS
69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 06 02 50 85 39

Portable :

Site Internet :

E-mail : nathan.chettrit@gseh.fr

Responsabilité légale :
SEBBAN YANN PRÉSIDENT / ASSOULINE EPHRAIM DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 26 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	06/06/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chauffage et/ou eau chaude solaire	30/11/2021
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	28/09/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/04/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	06/04/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	06/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.